

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1991

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 23 septembre 1991 à 18 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER (à partir de la question n° 11/b2), M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN (à partir de la question n° 19), Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL (jusqu'à la question n° 42), M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN (jusqu'à la question n° 29), M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question n° 7), M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F. (à partir de la question n° 19), M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET (jusqu'à la question n° 22).

Secrétaire : M. RAGOT.

Absents : M. MEUNIER (jusqu'à la question n° 11/b2) M. MAGNIN (jusqu'à la question n° 19), M. FERRÉOL (à partir de la question n° 42), Mme KUNSTLER, M. TOURRAIN (à partir de la question n° 29), M. MAILLARD, Mme DUVERGET (jusqu'à la question n° 7), M. HUMBERT J.F. (jusqu'à la question n° 19), M. BAS, M. ALAUZET (à partir de la question n° 22).

Procuration de vote :

Mandants : M. MAGNIN (jusqu'à la question n° 19), M. FERRÉOL (à partir de la question n° 42), Mme KUNSTLER, M. TOURRAIN (à partir de la question n° 29), M. BAS, M. ALAUZET (à partir de la question n° 22).

Mandataires : Mme VIEILLE-MARCHISET (jusqu'à la question n° 19), Mme TETU (à partir de la question n° 42), M. LIME, M. GRAPPIN (à partir de la question n° 29), M. JACQUEMIN, Mme FOLSCHWEILLER (à partir de la question n° 22).

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance, les points suivants ont été évoqués :

0/1 - Rappel au règlement de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal

En raison des événements qui se sont déroulés récemment dans les pays de l'Est et notamment en URSS, M. TOURRAIN a souhaité que le Conseil Municipal envoie un message d'encouragement et de félicitations à la Ville de Tver.

M. le Député-Maire a précisé que cela avait été fait en son temps. Il a indiqué également que des techniciens et ingénieurs seront accueillis très prochainement à Besançon afin de poursuivre la politique de coopération menée avec la Ville de Tver.

0/2 - Personnel Communal - Régime indemnitaire

M. le Député-Maire a tenu informé le Conseil Municipal de l'action entreprise par le personnel communal concerné suite à la parution des décrets relatifs au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux. Il a précisé qu'un message avait été adressé par ses soins au personnel, réaffirmant qu'il mettrait tout en oeuvre, tant au niveau local qu'au niveau national, pour qu'au minimum soient assurés les droits acquis et que soit poursuivie la politique menée à Besançon en matière de rémunération depuis une vingtaine d'années en faveur du personnel, et dans l'intérêt d'une bonne gestion de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris ensuite les décisions suivantes :

- 1. Exercice 1991** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

2. Conseil Municipal :

a) Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon (SAIEMB) - Représentation de la Ville au Conseil d'Administration - Modificatif

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné Mme VIEILLE-MARCHISET, en tant que titulaire, et Mme KUNSTLER, en tant que suppléante pour siéger au Conseil d'Administration de la SAIEMB.

b) Association Régionale - Échanges - Théâtre et Éducation (ARETE) - Représentation de la Ville au Conseil d'Administration

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. JEANNIARD, Adjoint, pour siéger au sein de cette association.

3. 5^{ème} Lycée - Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné, pour siéger au Conseil d'Administration du 5^{ème} Lycée :

En qualité de titulaires : Jean MILLE, Joseph PINARD et Marie-Marguerite DUFAY.

En qualité de suppléants : Claude GIRARD, Claude MAGNIN, Yves-Michel DAHOUI.

Jean MILLE siégera également à la Commission Permanente.

4. Rentrée scolaire - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN

M. l'Adjoint VUILLEMIN a fait à l'Assemblée, le point sur la rentrée scolaire 1991 à Besançon.

5. Exercice 1991 - Crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions.

6. Exercice 1991 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

7. Gestion active de la dette - Convention de gestion avec la Société Marianne Finances

Adopté à l'unanimité.

8. Marchés 1992 de fournitures de bureau, scolaires, denrées alimentaires, effets d'habillement, produits d'entretien

Adopté à l'unanimité.

9. Zone Industrielle de Besançon-Chemaudin - Modification de la délibération du 15 avril 1991 et versement d'une participation au Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin

Adopté à l'unanimité.

10. Contingent d'aide sociale - Crédit complémentaire

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de voter un crédit complémentaire de 403 199 F qui permettra de couvrir avec les crédits inscrits à cet effet au BP, la contribution communale, soit 15 203 199 F aux dépenses d'aide sociale et de santé engagées par le Département au titre de l'année 1990.

11. Garantie d'emprunts :

a) A la Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté - Construction de 84 logements pour étudiants à Besançon «La Bouloie» - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt de 13 000 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) A la SAIEMB :

b1 - Opération 87 logements étudiants pour l'École Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechnique, rue Gaudot - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt de 10 500 000 F auprès du Crédit Foncier de France

Adopté à l'unanimité, M. PONÇOT, en tant que Président de la SAIEMB, ne prenant pas part au vote.

B2 - Opération Clémenceau 48 logements étudiants - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt de 9 000 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité, M. PONÇOT, en tant que Président de la SAIEMB, ne prenant pas part au vote.

12. Subventions :

a) aux associations à caractère social - 2^{ème} répartition

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- AFCAR (Association Franc-Comtoise d'Accueil aux Réfugiés)	4 000 F
- Amis de Bellevaux	3 800 F
- Antenne Petite Enfance	2 000 F
- CAL (Centre d'Amélioration du Logement)	100 000 F
- CRIDF	50 000 F
- CSCV	3 500 F
- Comité Alexis Danan	2 500 F
- Enfance et Partage	4 000 F
- Association des Familles	14 500 F
- Foyer de Jeunes Filles de la Cassotte	48 500 F
- Intermed Besançon	6 000 F
- MRAP	7 000 F
- ORPAB	65 000 F
- Secours Populaire Français	7 500 F
- Solidarité Femmes	13 000 F
- SOS Amitié	10 000 F
- UFCS (Union Féminine Civile et Sociale)	4 750 F
- Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de Famille	2 000 F

b) au sport amateur - 2^{ème} répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions au sport amateur - 2^{ème} répartition - Automne 1991

OCN : Organisation de Compétitions à caractère National ou International
 PCN : Participation à des Compétitions Nationales

Clubs	Section ou Discipline	Cotation	RAPPEL SUBVENTIONS PRINTEMPS 1991						SUBVENTIONS AUTOMNE 1991						TOTAL section (club) Année 1991
			Valeur du point : 48,00 F	PCN Total	Subv. except.	Total section	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Reliquat Eius	Total automne			
ACS Escalade Fontaine Ecu	Foot	110,00	5 280,00	0,00	0,00	5 280,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	10 780,00	
AFFB	Foot	80,00	3 840,00	0,00	0,00	3 840,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	12 840,00	
ARB	Rugby	128,00	6 144,00	0,00	0,00	6 144,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00	12 544,00	
AS Cité Brulard	Foot		1 ^{ère} année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AS Karting	Karting		Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AS Orchamps	Foot	120,00	5 760,00	0,00	0,00	5 760,00	6 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	8 000,00	13 760,00	
ASPTT	Athlétisme	99,00	4 752,00	0,00	0,00	4 752,00	4 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00	9 702,00	
ASPTT	Foot		Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ASPTT	Hand		Prestation	22 500,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	32 500,00	
ASPTT	Natation		Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ASPTT	Tennis de table		Prestation	2 970,00	0,00	0,00	2 970,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	8 970,00	
ASPTT	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
AS Portugais	Foot	80,00	3 840,00	0,00	0,00	3 840,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	7 840,00	
ASC Montrapon-La Butte	Foot	210,00	10 080,00	0,00	0,00	10 080,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	20 580,00	
ASC Tilleroyes	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	2 940,00	
ASC Velotte	Foot	90,00	4 320,00	0,00	0,00	4 320,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	8 820,00	
ASEP Les Oiseaux	Karaté	33,99	1 631,00	0,00	0,00	1 631,00	1 699,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 699,00	3 330,00	
ASEP Les Oiseaux Escr.	Escrime	19,00	912,00	0,00	0,00	912,00	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00	1 862,00	
ASEP FJT Les Oiseaux	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ASQP Basket	Basket	70,00	3 360,00	0,00	0,00	3 360,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	6 860,00	
ASQP Volley	Volley	151,00	7 248,00	0,00	0,00	16 248,00	7 550,00	0,00	25 000,00	10 000,00	0,00	0,00	42 550,00	58 798,00	
AS Sapeurs-Pompiers	Cyclisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
AM CB	Cyclisme	75,00	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00	7 350,00	
Amicale Motocycliste	Motocyclisme		Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Aqua Sport	Plongée	51,50	2 472,00	0,00	0,00	2 472,00	2 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 575,00	5 047,00	
Arc Club	Tir à l'arc	50,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	4 900,00	
BBC	Basket	36,00	1 728,00	0,00	0,00	1 728,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	3 800,00	5 528,00	
BB Comté	Basket	201,00	9 648,00	0,00	0,00	35 208,00	10 050,00	0,00	21 060,00	0,00	0,00	0,00	31 110,00	66 318,00	

Clubs	Section ou Disciplines	Cota-tion	RAPPEL SUBVENTIONS PRINTEMPS 1991					SUBVENTIONS AUTOMNE 1991						TOTAL section (club) Année 1991
			Valeur du point : 48,00 F	PCN Total	Subvent. except.	Total section	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Rejiquat Élus	Total automne		
BRC	Arts Martiaux	51,81	2 486,00	0,00	0,00	2 486,00	2 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590,00	5 076,00
BRC	Tennis	67,65	3 247,00	2 430,00	0,00	5 677,00	3 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 382,00	14 059,00
BRC	Tennis de table	42,00	2 016,00	0,00	0,00	2 016,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	4 116,00
BRC	Basket	109,00	5 232,00	0,00	0,00	5 232,00	5 450,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	7 450,00	12 682,00
BRC	Foot	390,00	18 720,00	21 060,00	0,00	39 780,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 560,00	80 340,00
BRC	Cyclisme	53,00	2 544,00	0,00	0,00	2 544,00	2 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00	5 194,00
BRC	Escrime	104,00	4 992,00	0,00	0,00	4 992,00	5 200,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00	15 192,00
BRC	Omnisports	0,00	0,00	43 078,00	0,00	43 078,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 078,00
BUC	Volley	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUC	Tennis	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUC	Plongée	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUC	Aïkido	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUC	Omnisports	Forfait	3 030,00	0,00	0,00	3 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 030,00
Balise 25	C. d'Orientation	24,09	1 156,00	0,00	0,00	1 156,00	1 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 204,00	2 360,00
Base-Ball Club	Base-Ball	133,00	6 394,00	9 000,00	0,00	15 394,00	6 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 650,00	32 034,00
Besançon Cyclos Rand.	Cyclotourisme	Forfait	1 144,00	0,00	0,00	1 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 144,00
Bisons	Foot Américain	45,00	2 160,00	4 500,00	0,00	6 660,00	2 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00	13 910,00
Bousbotte	Volley	15,00	720,00	0,00	0,00	720,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	1 470,00
Bousbotte	Tennis de table	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	2 940,00
Bousbotte	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	2 940,00
Bousbotte	Gymnastique	204,00	9 792,00	0,00	0,00	9 792,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00	19 992,00
Bousbotte	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budo Club	Judo	18,48	887,00	0,00	0,00	887,00	924,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924,00	1 811,00
CAF	Sp. Montagne	Forfait	24 640,00	0,00	0,00	24 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 640,00
CBSG	Hockey/glace	98,00	4 704,00	14 040,00	0,00	18 744,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 940,00	37 684,00
CMB	Athlétisme	60,00	2 880,00	2 000,00	0,00	4 880,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	10 880,00
CPB	Lutte	116,00	5 568,00	3 000,00	0,00	8 568,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00	14 368,00
Centre Demi-fond	Cycl. sur piste	21,00	1 008,00	0,00	0,00	1 008,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	2 058,00
Centre École Parach.	Parachutisme	Forfait	2 129,00	0,00	0,00	2 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 129,00
Centre Médico Sportif	C. Médico Sp.	Forfait	6 901,00	0,00	0,00	6 901,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 901,00
Centre Omnisports	Omnisports	Forfait	Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cercle Suisse	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	2 940,00
Citadelle	Gymnastique	Forfait	2 525,00	0,00	0,00	2 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 525,00
Club de tir Bisontin	Tir	27,00	1 296,00	0,00	0,00	1 296,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	2 646,00

Clubs	Section ou Discipline	Cotation	RAPPEL SUBVENTIONS PRINTEMPS 1991				SUBVENTIONS AUTOMNE 1991						TOTAL section (club) Année 1991
			Valeur du point : 48,00 F	PCN Total	Subvent. except.	Total section	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Reliquat Eius	Total automne	
Club Orient. Comtois	C. d'orientation	29,04	1 393,00	0,00	0,00	1 393,00	1 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 452,00	2 345,00
District Besançon Pét.	Pétanque	Forfait	3 598,00	0,00	0,00	3 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 598,00
DOJO Franc-Comtois	Arts martiaux	200,64	9 630,00	1 000,00	7 715,00	18 345,00	10 032,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 032,00	28 377,00
Don Quichotte	Foot	90,00	4 320,00	0,00	0,00	4 320,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	8 820,00
ES magellan	Tennis de table	15,00	720,00	0,00	0,00	720,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	1 470,00
ESB	Hand	348,00	16 704,00	49 140,00	65 844,00	17 400,00	14 040,00	28 080,00	3 000,00	0,00	0,00	62 520,00	128 364,00
Etoile Sport. St-Ferjeux	Tennis de table	12,00	576,00	0,00	0,00	576,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	1 176,00
Etoile Sport. St-Ferjeux	Aikibudo	hors com.	1 872,00	0,00	0,00	1 872,00	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00	3 822,00
Etoile Sport. St-Ferjeux	Cyclisme	39,00	1 872,00	0,00	0,00	1 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etoile Sport. St-Ferjeux	Gymnastique	hors com.	244,00	0,00	0,00	244,00	255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255,00	499,00
Etoile Sport. St-Ferjeux	Tennis	5,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etoile Sport. St-Ferjeux	Gymnastique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etrier Bisontin	Equitation	Forfait	4 166,00	0,00	0,00	4 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 166,00
FC Bregille	Foot	120,00	5 760,00	0,00	0,00	5 760,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	11 760,00
FC St-Ferjeux	Foot	220,00	10 560,00	0,00	0,00	10 560,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	21 560,00
Française	Haltérophilie	17,00	816,00	0,00	0,00	816,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00	2 666,00
Franche-Comité Judo	Judo	1 ^{ère} année	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Gant d'Or	Boxe anglaise	114,00	5 472,00	0,00	0,00	5 472,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00	11 172,00
Gentlemen	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	2 940,00
Indépendante Comt.	Gymnastique	440,00	21 120,00	0,00	0,00	21 120,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	43 120,00
Jeunesse de Palente	Gymnastique	Forfait	3 186,00	0,00	0,00	3 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 186,00
Marocains	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	2 940,00
OB	Rugby	199,00	9 552,00	14 040,00	23 592,00	9 950,00	25 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	36 950,00	60 542,00
OCB	Hand	32,00	1 536,00	0,00	0,00	1 536,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	3 136,00
PSB	Arts martiaux	39,93	1 916,00	0,00	0,00	1 916,00	1 996,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 996,00	3 912,00
PSB	Athlétisme	471,00	22 608,00	0,00	0,00	24 608,00	23 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 550,00	48 158,00
PSB	Foot	360,00	17 280,00	0,00	0,00	17 280,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	35 280,00
PSB	Hand	29,00	1 392,00	0,00	0,00	1 392,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00	2 842,00
PSB	Tennis	23,85	1 144,00	0,00	0,00	1 144,00	1 192,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 192,00	2 336,00
PSB	Tennis de table	21,00	1 008,00	0,00	0,00	1 008,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	2 058,00
PSB	Omnisports	0,00	0,00	36 825,00	36 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 825,00

Clubs	Section ou Discipline	Cotation	RAPPEL SUBVENTIONS PRINTEMPS 1991						SUBVENTIONS AUTOMNE 1991						TOTAL section (club) Année 1991
			Valeur du point : 48,00 F	PCN Total	Subvent except.	Total section	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Reliqu. Élus	Total automne			
Palmerie	Foot	20,00	960,00	0,00	0,00	960,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 960,00	
Pistoliers	Tir		Renonce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Planoise Karaté	Karaté	17,49	839,00	0,00	0,00	839,00	874,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	874,00	1 713,00	
ROB	Boxe anglaise	110,00	5 280,00	0,00	0,00	5 280,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	10 780,00	
SNB	Aviron	452,00	21 696,00	0,00	0,00	21 696,00	22 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 600,00	44 296,00	
SNB	Canoe Kayak	110,00	5 280,00	0,00	0,00	5 280,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	10 780,00	
SNB	Natation	313,00	15 024,00	0,00	0,00	15 024,00	15 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 650,00	30 674,00	
SNB	Omnisports	0,00	0,00	33 640,00	38 640,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	41 640,00	
Saint-Claude	Gymnastique	142,00	6 816,00	0,00	5 000,00	11 816,00	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00	18 916,00	
Skating Club	Patinage artist.	168,00	8 064,00	0,00	0,00	8 064,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	16 464,00	
Skating Club	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Sprinter Club	Cyclisme/piste	49,00	2 352,00	0,00	0,00	2 352,00	2 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00	4 802,00	
Team Fun Rockets	Skate		1 ^{re} année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Tennis table Planoise	Tennis de table	41,00	1 968,00	0,00	0,00	1 968,00	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00	4 018,00	
Tri Action	Triathlon	47,00	2 256,00	0,00	0,00	2 256,00	2 350,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	4 350,00	6 606,00	
ULM 25	ULM		Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
UNSS	Sport scolaire	100,00	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00	14 800,00	
US Port Douvot	Foot	30,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	2 940,00	
US Prés de Vaux	Foot	80,00	3 840,00	0,00	0,00	3 840,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	7 840,00	
USEP	Sport scolaire	120,00	5 760,00	0,00	0,00	5 760,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	11 760,00	
Union Bouliste Bisont.	Forfait		3 598,00	0,00	0,00	3 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 598,00	
Ufinam	Tir	262,00	12 576,00	0,00	0,00	12 576,00	13 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 100,00	25 676,00	
VB CB	Volley	127,00	6 096,00	0,00	0,00	6 096,00	6 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 350,00	25 946,00	
Volant Bisontin	Badminton	110,00	5 280,00	0,00	0,00	5 280,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	10 780,00	
		8 487,57	462 314,00	202 740,00	126 258,00	791 312,00	424 375,00	150 200,00	49 080,00	34 000,00	0,00	657 655,00	1 448 967,00		

Reste à répartir le «Reliquat Élus» d'un montant de 151 033 F

Montant annuel de la subvention : 1 600 000 F.

c) aux sports de haut niveau - Contrats d'Objectifs - 1^{ère} répartition - Saison 1991-1992

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

SPORTS COLLECTIFS :

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB Féminin	Nle 1	Handball	187 500 F
BRC	Div. 3	Football	425 000 F
Besançon Basket Comté	Nle 2	Basket-ball	206 250 F
CBSG	Nle 2	Hockey sur glace	25 000 F
ESB Masculin	Nle 2	Handball	187 500 F
	Nle 2		

SPORTS INDIVIDUELS :

CPB	Lutte	25 000 F
SNB	Canoë-Kayak	50 000 F

d) au Tour Cycliste du Doubs

Une subvention de 15 000 F est attribuée, à l'unanimité, pour cette manifestation.

e) aux associations du secteur animation socio-culturelle - Formation et emploi des jeunes - Prévention

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 40 000 F à la MJC de Palente pour concours national d'écriture pour formation de jazz
- 50 000 F à l'ARETE (subvention de fonctionnement)
- 50 000 F à l'ADED pour l'opération ODACE-DOUBS 1991.

f) à l'organisme de formation à caractère économique CIDERES

A la majorité (4 Conseillers votant contre et 2 s'abstenant), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, au titre de l'exercice 1991 une subvention de 25 310 F au CIDERES.

g) à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

A l'unanimité, les subventions suivantes ont été accordées :

- RDB (Recherche Développement Biomatériaux)	15 000 F
- BEIA (Bureau d'Etudes Industrielles et Agro-alimentaires)	15 000 F
- DISCA FRANCE	15 000 F
- PASTEL	15 000 F

13. Réaffectations de subventions et participations :

a) Développement social des quartiers Palente Les Orchamps - Montrapon Fontaine Ecu - Programme 1991 - Réaffectation d'une subvention

La subvention de 91 000 F accordée par la Caisse d'Allocations Familiales sera réaffectée pour 71 000 F au versement des subventions suivantes :

- FRATE	36 000 F
- APAS	20 000 F
- Régie de quartier de Fontaine Ecu	12 000 F
- MJC de Palente	3 000 F

b) Développement social des quartiers - Opération Jeunesse 1991 - Réaffectation d'une subvention

Adopté à l'unanimité.

14. Musée Classé de Besançon :

a) Département Histoire-Temps - Réaffectation d'un don de l'Association pour le Développement du Musée du Temps (montant : 36 000 F)

Adopté à l'unanimité.

b) Acquisition d'oeuvres d'art - Adoption du plan de financement - demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

c) Acquisition d'oeuvres d'art - Convention avec la Direction des Musées de France

Adopté à l'unanimité. (concours financier de l'État : 300 000 F - Crédits Ville inscrits au BP 1991 : 300 000 F).

15. Citadelle - Musée Comtois - Acquisition d'objets d'art - Approbation du plan de financement - Demande de subvention auprès du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées)

Adopté à l'unanimité.

Dépense : 29 050 F financée pour 5 810 F par la Ville de Besançon et 23 240 F par le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées.

16. Acquisition de matériels sportifs pour 1991 - Réaffectation de la subvention du Département

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 20 000 F).

17. Service Incendie - Acquisition d'un fourgon pompe tonne

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 1 000 000 F).

18. Coopération Intercommunale - Accord de compensation avec la commune de Chalezeule - Renouvellement de la convention

Adopté à l'unanimité.

19. Conseil Communal de Prévention de la Délinquance - Contrat d'actions de prévention Ville-État

Adopté à l'unanimité.

A cette occasion, un large débat s'est instauré sur l'évolution de la délinquance à Besançon.

M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, a interpellé M. le Député-Maire sur cette question.

M. le Député-Maire a rappelé les interventions qu'il a effectuées et les mesures prises pour tenter de limiter ce phénomène dans notre ville.

20. Actions de prévention - Aménagements sportifs de proximité

Adopté à l'unanimité.

21. Installations classées pour la protection de l'environnement - Étude déchets demandée à la Société FRALSEN - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a été informé de l'obligation qui a été faite à la Société FRALSEN d'engager une étude sur le mode de génération de ses déchets, des possibilités de valorisation et de recyclage et du choix optimal des filières d'élimination, conformément à l'arrêté préfectoral du 6 août 1991, le premier volet de cette étude portant sur la description de la situation existante concernant la production, la gestion et l'élimination des déchets, devra être effectué dans un délai d'un an. Le délai de remise de la deuxième et troisième partie sera fixé par arrêté préfectoral complémentaire.

22. Casino de Besançon La Mouillère - Exploitation des jeux jusqu'au 31 décembre 1993 - Cahier des charges - Renouvellement de l'avis du Conseil Municipal

Adopté à la majorité (1 Conseiller votant contre et 2 s'abstenant).

23. Piscine couverte municipale - Concession du bar pour la saison 1991-1992

Adopté à l'unanimité - Redevance annuelle : 12 500 F.

24. Patinoire municipale - Saison 1991-1992 - Fixation des tarifs - Modificatif

A l'unanimité, il a été décidé d'appliquer aux comités d'entreprises le tarif horaire appliqué aux clubs privés, extérieurs ou ligues.

25. Aménagement des entrées de ville - Installation de 3 phares FOSTER - Convention avec la Société Direct-Info-Municipale

L'Assemblée Communale, à la majorité (11 Conseillers votant contre et 11 s'abstenant) a adopté ce projet (location annuelle d'un équipement et maintenance : 123 344 F TTC).

26. Pépinière «Point + Entreprises» rue Berlioz - Location et aménagement de locaux

Ce projet est adopté à l'unanimité.

27. Transports urbains - Restructuration du réseau secteur Ouest et Nord-Ouest

Adopté à l'unanimité. Un crédit de 2 000 000 F est d'ores et déjà accordé sur le budget supplémentaire de 1991.

28. Étude sur les transports en commun dans la périphérie - Mission complémentaire - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité (participation de la Ville : 50 000 F).

29. Construction du parking de la Mairie - Travaux supplémentaires - Avenant n° 2 au protocole d'accord préalable au contrat de crédit-bail - Travaux d'économie d'énergie - Contrat de crédit-bail avec la Société FLOBAIL

Il a été procédé au vote sur chacune des deux parties du rapport :

La première partie traitant des travaux d'économie d'énergie a été adoptée à l'unanimité.

La seconde partie portant sur les travaux supplémentaires parking - Avenant n° 2 au contrat de crédit-bail a été adoptée à la majorité (abstention des groupes «Une Ambition pour Besançon» et «Les Verts Besançon Écologie»).

30. Modernisation de l'atelier d'imprimerie - Acquisition d'un photocopieur - Lancement de l'appel d'offres - Adoption du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

A cette occasion, M. PIERLOT du groupe «Alternative Rouge et Verte» et M. NACHIN du groupe «Les Verts Besançon Écologie» ont renouvelé leur demande d'utilisation de papier recyclé par les services municipaux.

31. Immeuble communal, 1 avenue de Bourgogne - Aliénation au profit de M. CHAUVELOT

Adopté à l'unanimité.

32. a et b - Local commercial, 4 place du 8 Septembre - Bail commercial au profit de la Ville - Sous-location au profit de la CTB - Convention

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

33. Urbanisme - Demande de mise en place d'une nouvelle OPAH en centre-ville pour les années 1992-1993-1994

Adopté à l'unanimité.

34. Hôtel Jouffroy - Reversement de subventions

A l'unanimité, il a été décidé de reverser à la SAIEMB, chargée de l'opération de restauration de ce bâtiment, les subventions d'un montant global de 870 300 F allouées par l'État (Affaires Culturelles) et le Département pour ce projet.

35. Révision des POS de Besançon - Application anticipée des POS Ouest - Nord 2^{ème} tranche, Nord (parties Est et Ouest) révisés

Adopté à l'unanimité.

36. Développement social urbain - Réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité.

37. DSQ Palente-Orchamps - Brulard - Planoise - Montrapon - Actions d'accompagnement et d'aménagement - Demandes et réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité.

38. DSQ Orchamps-Palente :

a) Lancement de la 2^{ème} tranche de travaux - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité.

b) Aménagement de la rue Gounot - Réalisation d'un prêt projet urbain de 3 713 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

39. ZAC des Montramots - Modification du PAZ

Adopté à l'unanimité.

40. Avenue Clémenceau - Construction de logements, gymnases et parkings - Cession de terrains à la SAIEMB - Achat des locaux du gymnase

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet de construction de logements PLA, du gymnase 44/22 et de parkings souterrains avenue Clémenceau sur un terrain municipal proche du lycée Jules Haag,

- a décidé de céder à la SAIEMB le terrain nécessaire à la réalisation de cette opération, pour le prix de 700 000 F HT,

- a approuvé les modalités d'achat et de paiement par la Ville du bâtiment gymnase et de la salle d'activités, qui consistera en une vente en état futur d'achèvement (VEFA) par la SAIEMB, et à autorisé, en conséquence, M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec la SAIEMB,

- a autorisé M. le Député-Maire à signer le marché d'acquisition de matériel sportif pour le gymnase,

- a décidé de solliciter les participations financières de la Région (soit 455 000 F HT pour la salle d'activités et 3 000 000 F HT pour le gymnase) et du Département.

41. Office Public Municipal d'HLM - Cession de terrain à l'État pour la réalisation d'une opération de 27 logements étudiants (ZAC de Planoise, Place de l'Europe) - Participation Ville

Cette question est ajournée au Conseil Municipal de novembre.

42. ZAC La Fayette :

a) Approbation du PAZ après enquête publique

Adopté à l'unanimité.

b) Approbation du dossier de réalisation - Mission de communication confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

Adopté à l'unanimité.

43. Marché de Gros - Lancement d'une étude d'aménagement avec la Chambre de Métiers

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une étude d'aménagement en collaboration avec la Chambre de Métiers (coût de l'étude : 200 000 F - Participation Ville : 50 000 F).

44. Centre d'Affaires Louise Michel :

a) Situation actuelle de l'opération - Retrait de la Société G3I - Signature d'un protocole d'accord entre la Ville, la SEDD et G3I

Adopté à la majorité, le groupe «Une Ambition pour Besançon» ne participant pas au vote et 3 Conseillers votant contre.

b) Poursuite de l'opération - Opération d'aménagement :

* approbation du bilan révisé d'aménagement - Construction et vente des immeubles de bureaux et d'activités

* avenant à la concession d'aménagement à la SEDD

Adopté à la majorité, le groupe «Une Ambition pour Besançon» ne prenant pas part au vote et 3 Conseillers votant contre.

c) Garantie de la Ville pour la réalisation d'un contrat de découvert individualisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à la majorité, le groupe «Une Ambition pour Besançon» ne prenant pas part au vote et 3 Conseillers votant contre.

45. Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) :

a) Ilot Bacchus - Dossier de demande de subvention et approbation du bilan

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le bilan prévisionnel de l'opération (4 602 000 F),

- a sollicité la subvention de l'État (3 374 000 F),

- a décidé de concéder l'opération à la SEDD pour une durée de 4 ans et a autorisé M. le Député-Maire à signer le traité de concession et le cahier des charges à intervenir.

b) Rue d'Arènes - Avenant à la convention de concession à la SEDD

A l'unanimité, M. le Député-Maire a été autorisé à signer l'avenant n° 1 au traité de concession avec la SEDD étendant le périmètre de la concession à un immeuble sis rue Thiémanté que la SEDD est autorisée à acquérir au prix de 275 000 F.

46. a) Dénomination de l'esplanade face aux Monuments aux Morts, côté promenade des Glacis

Cette esplanade sera dénommée «Esplanade Colonel Jean MAURIN».

Adopté à l'unanimité.

b) Dénomination de la rue Georges Colomb

La rue «Paul Collomb» sera débaptisée pour devenir rue «Georges Colomb».

47. Revitalisation du centre-ville - Opération Grand Centre - Approbation du plan de financement - Demandes de subventions

Le plan de financement de ce projet a été adopté à la majorité, 3 Conseillers ayant voté contre.

Coût : 2 050 000 F qui seront financés comme suit :

- Ministère de l'Artisanat, du Commerce et de la Consommation	800 000 F
- Collectivités territoriales (Ville de Besançon : 700 000 F Département du Doubs : 100 000 F)	800 000 F
- Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs : 300 000 F - Chambre de Métiers : 100 000 F)	400 000 F
- Union des Commerçants	50 000 F

48. Clean Way Industrie - Convention de location assortie de promesse de vente - Avenant à la convention initiale

Adopté à l'unanimité.

49. Tunnel sous la Citdelle - Résultat de l'enquête publique - Adoption de l'avant-projet détaillé - Lancement des consultations

Après avoir repoussé à la majorité (7 Conseillers seulement ayant voté pour et 3 s'étant abstenus), l'amendement présenté par M. VIALATTE tendant à supprimer l'autorisation donnée à M. le Député-Maire de lancer les appels d'offres et de signer les marchés et ordres de services ou avenants permettant l'exécution des travaux supplémentaires, l'ensemble du rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention.

50. Convention pluriannuelle entre l'ANRED et la Ville de Besançon (dans le cadre du protocole d'accord avec le Ministère de l'Environnement) : affectation en recettes et dépenses du solde de l'aide financière

Adopté à l'unanimité.

51. Création d'un centre d'apport de matériaux inertes à l'ancienne carrière des Andiers - Convention avec le Syndicat Besançon-Thise-Chalezeule

Adopté à l'unanimité.

52. Citadelle - Raccordement à l'égout du Front de Secours et du parc zoologique - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Adopté à l'unanimité.

53. Assainissement - Travaux d'égout rue de Dole - Demande de crédit complémentaire

Adopté à l'unanimité.

54.École Régionale des Beaux-Arts - Travaux d'aménagement 1991 - Modification du programme initial et demande de participation financière de l'État

Adopté à l'unanimité.

55.Renforcement du réseau d'eau du Syndicat de la Haute Loue à la limite des communes de Morre et Besançon - Participation de la Ville de Besançon

Adopté à l'unanimité (participation Ville : 63 800 F).

56.Rénovation de l'usine de traitement de la Malate - Désignation du lauréat

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a confirmé le choix du jury et a retenu le projet présenté par le groupe DEGREMONT-CURRIEN-DUFAY-SERDAROGLU,

- a autorisé M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- a autorisé M. le Député-Maire à rechercher les emprunts nécessaires et signer les contrats correspondants,

- a décidé de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et a autorisé M. le Député-Maire à signer les conventions correspondant aux aides financières,

- a retenu la proposition du jury d'allouer une indemnité de 50 000 F HT à chacun des trois concurrents dont le projet n'a pas été retenu.

57.Espaces Verts - Parc de la Maison de la Famille - Convention avec l'UDAF

A l'unanimité, M. le Député-Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir avec l'UDAF pour l'ouverture au public du Parc de la Maison de la Famille.

58.Forêt communale de Chailluz - Prêt du FFN - Modification de la délibération du 17 décembre 1990

Adopté à l'unanimité.

59.Voirie - Aménagement du carrefour Belfort/Chopard/Suard - Convention de participation financière avec la Société Casino

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer avec la Société Casino une convention aux termes de laquelle cette société versera à la Ville, à titre de participation aux travaux, une somme de 80 000 F.

60.Acquisition de la propriété BELOT, rue Oudet

Adopté à l'unanimité (coût de l'opération : 2 000 000 F).

61. Affaires diverses - Interpellations

a) Démission de M. MOUROT, Conseiller Municipal

M. MOUROT, Conseiller Municipal, a fait part à l'Assemblée de sa décision de démissionner du Conseil Municipal, ses obligations professionnelles ne lui permettant pas de se consacrer comme il le souhaiterait à la vie municipale.

b) Conseil Municipal - Modification des commissions et délégations

M. le Député-Maire a indiqué qu'à sa demande, M. BOICHARD a été déchargé d'une partie de sa délégation. Il conservera les questions relatives aux Finances et à la Gestion du Patrimoine.

Mme VIEILLE-MARCHISET sera chargée désormais de la coordination des actions communes à plusieurs délégations, du personnel communal, du contrôle financier, de la police municipale.

M. RUEFF reprendra une partie de la délégation de Mme VIEILLE-MARCHISET, à savoir Administration Générale - Occupation du Domaine Public - Taxis - Foires et Marchés - Abattoirs - Réglementation.

Il convient donc de modifier comme suit les commissions et délégations :

1^{ère} Commission : Finances

Vice-Président : M. Jean BOICHARD, Premier Adjoint

2^{ème} Commission : Personnel Communal - Police Municipale

Vice-Présidente : Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, Adjointe.

18^{ème} Commission bis : Administration Générale - Réglementation - Occupation du Domaine Public - Taxis - Foires et Marchés - Abattoirs

Vice-Président : M. Pierre RUEFF, Conseiller Municipal Délégué.

D'autre part, M. Pierre RUEFF, en plus de ses attributions actuelles, siégera aux commissions et assurera les délégations suivantes en remplacement de Mme VIEILLE-MARCHISET :

- Commission Communale des Taxis et Voitures de petite remise (vice-président),
- Commission de Surveillance de l'Abattoir,
- Élections prudhomales (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Chambre de Métiers (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Chambre d'Agriculture (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Jury d'Assises (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Concession du Service Extérieur des Pompes Funèbres (commission de concertation),
- Commission Départementale du Commerce non Sédentaire.

c) Intervention de M. VIALATTE pour fait personnel.

La séance est levée à 22 heures.

Hôtel de Ville, le 26 septembre 1991
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 26 septembre 1991
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,